

Rapport d'activité 2013-2014

ASSOCIATION SLEEP-IN

LE SLEEP-IN
UN lit
UNE douche
UN petit Déj
pour 5.

Historique

Depuis 1993 l'Association sleep-in -structure d'accueil de nuit d'urgence à bas seuil- est ouverte 365 jours par année, 23 années sans un seul jour de fermeture.

Le sleep-in ayant ouvert ses portes en 1993, la création d'un « dormitorium » figurait déjà parmi les revendications de Lôzane Bouge au début des années 1980. Ce n'est qu'au début des années 1990 qu'un groupe de jeunes sensibles aux problèmes de logement et de précarité se réunit pour monter un véritable sleep-in à Lausanne. D'autres expériences similaires, dont le Sleep-In de Bienne qui fonctionne alors depuis plus d'une vingtaine d'années sur des bases autogérées, servent non seulement d'inspiration, mais aussi de référence par rapport à des autorités lausannoises dubitatives quant à la possibilité qu'une telle structure puisse être gérée par des non-professionnels, jeunes de surcroît. Cette crispation des autorités se traduira ultérieurement par la présence d'un représentant de la ville à titre consultatif dans le comité de l'association et par le rattachement du Sleep-In, à la direction de la jeunesse et des loisirs plutôt qu'aux affaires sociales, transfert qui ne sera finalement opéré qu'en 2003.

Dès le début 1992, de nombreuses réunions ont lieu, l'association est créée et la ville est sollicitée en automne de la même année. Certains politiciens mettent en doute l'existence d'un réel besoin, quand bien même celui-ci à fait l'objet d'une motion en 1991. Mère Sofia apporte également de l'eau au moulin en appuyant l'initiative du projet de Sleep-In. De fil en aiguille, les autorités mettent sur pied à titre d'essai une structure provisoire baptisée Marmotte I pour vérifier la demande. La gestion en est confiée à l'association du Relais. Ouverte durant l'hiver 1992-1993, cette structure logée dans les abris de la protection civile de la Vallée de la Jeunesse démontre s'il le fallait qu'il y a un réel besoin dans cette ville puisqu'elle totalise plus de 1200 nuitées en six mois d'ouverture. Fin avril 1993, la Marmotte I ferme et pour les sans-abri, c'est un retour à la case départ. La presse se fait abondamment l'écho de cette expérience et une interpellation est déposée au conseil communal pour maintenir la structure ouverte au-delà du temps d'essai. En mai 1993 le numéro 45 du chemin des Aubépines est occupé pour revendiquer l'ouverture d'un sleep-in autogéré. Fin novembre 1993, le Conseil communal décide d'octroyer des subventions pour l'ouverture de deux structures d'hébergement d'urgence : Le Sleep-In et la Marmotte actuelle. C'est ainsi que les deux structures ouvrent simultanément leurs portes en 1993.

Admettant le principe que la capitale exerce un attrait également sur les populations précarisées extérieures à l'agglomération lausannoise, le Canton de Vaud prend dès 1996 en charge la moitié de la subvention accordée au Sleep-In.

Qui sommes-nous ?

Nous sommes en moyenne une quinzaine de veilles/-eurs qui accueillons les usagers et usagères et gérons la maison la nuit en binôme, dans un cadre associatif, participe aux tâches qui relèvent du fonctionnement de l'association (intendance, comptabilité, relations extérieures, réunions diverses). L'association milite également pour les droits de ses usagers pour maintenir une accessibilité à seuil bas dans sa structure.

Où mais le bas-seuil c'est quoi ?

Le bas seuil ou seuil-bas d'accessibilité, donne la possibilité aux usagères et usagers d'être accueillis/es dans notre structure sans critères. C'est-à-dire, sans présentation de papiers d'identification, sans jugement des raisons (problématiques diverses, dépendances, origines, situations socio-économiques etc.) qui l'amènent à fréquenter le lieu.

Déontologie et éthique dans le cadre du travail du Sleep-in :

les travailleurs-euses du Sleep-In sont engagés/ées sur la base de leur savoir-faire et savoir-être avec des populations marginales et sur leurs convictions éthiques par rapport à ce travail.

La conception du travail au Sleep-In et de l'accompagnement social se basent sur la volonté de tendre vers le plus haut degré d'autonomie possible de l'utilisateur, non pas à reproduire une forme d'assistantat, mais en les orientant dans les structures existantes répondant à leurs besoins, si toute fois elles existent.

Cette volonté est également appliquée dans le travail de veille de tous les jours, à travers une écoute attentive et un dialogue non intrusif, c'est-à-dire être disponible pour les usagers, mais sans la pression due à un rôle spécifique (assistant social, psy, tuteur), et dans le respect des personnes et de leur droit à l'anonymat. Anonymat mis à mal avec la mise en place par le SSL du bureau des réservations (BR) à César-Roux 16 dès décembre 2012.

L'association Sleep-in lutte pour que tout individu voie ses droits respectés comme le stipule les articles de lois ci-dessous ;

Constitution vaudoise :

- Art.33

Toute personne dans le besoin a droit à un logement d'urgence approprié et aux moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.

Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003 :

- Art. 1 But

1 La présente loi a pour but de venir en aide aux personnes ayant des difficultés sociales ou dépourvues des moyens nécessaires à la satisfaction de leurs besoins indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.

2 Elle règle l'action sociale cantonale (ci-après : action sociale) qui comprend la prévention, l'appui social et le revenu d'insertion (ci-après : RI).

3 Elle définit également les conditions d'octroi et le contenu du droit à l'aide dans les situations de détresse au sens des articles 12 de la Constitution fédérale (...)

- Art. 4a (Aide d'urgence)

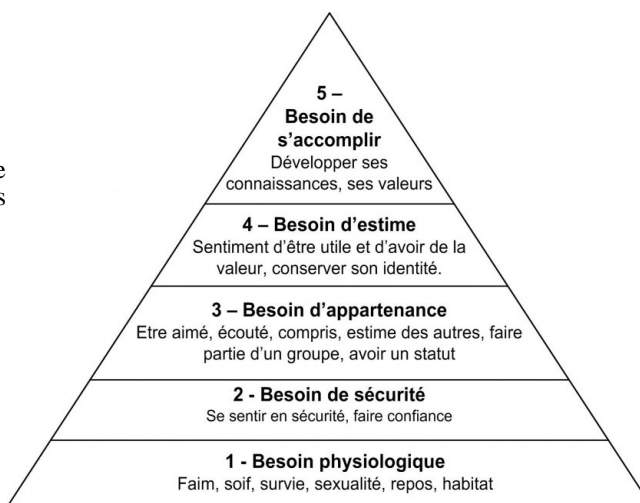
1 Toute personne résidant dans le canton a droit au minimum à l'aide d'urgence si elle n'est plus en mesure de subvenir à son entretien en raison d'une situation de détresse présente ou inéluctable.

2 L'aide d'urgence doit en principe être sollicitée par le bénéficiaire, à qui il peut être demandé de collaborer à l'établissement de ses besoins et de quérir les prestations accordées.

3 L'aide d'urgence est dans la mesure du possible allouée sous forme de prestations en nature. Elle comprend en principe :

- a. le logement, en règle générale, dans un lieu d'hébergement collectif;
- b. la remise de denrées alimentaires et d'articles d'hygiène;
- c. les soins médicaux d'urgence dispensés en principe par la Policlinique Médicale Universitaire (PMU), en collaboration avec les Hospices cantonaux/CHUV;
- d. l'octroi, en cas de besoin établi, d'autres prestations de première nécessité.

Ci-côté, La pyramide des besoins de Maslow est une représentation pyramidale de la hiérarchie des besoins, vous constaterez que le logement fait partie des besoins de base.



La hiérarchie des besoins selon la pyramide de Maslow

Comment sommes-nous organisés?

Le fonctionnement associatif, non hiérarchisé, est une composante fondamentale du Sleep-In. Toute l'équipe se voit lors de la réunion hebdomadaire pour prendre connaissance des faits marquants de la semaine et pour prendre les décisions. Chacun contribue au sein de l'Association à travers des tâches spécifiques comme la comptabilité, l'intendance, l'accompagnement social et les relations extérieures. Des groupes de travaux sont régulièrement organisés afin de travailler plus en profondeur sur des sujets ou des problématiques pouvant survenir. Les personnes qui s'occupent de ces tâches font également des veilles. Le fait qu'il n'y ait pas de séparation entre les tâches associatives et le travail de veille est un aspect très important.

Quelles sont nos buts ?

Au Sleep-In une grande importance est accordée à un accueil de qualité. Cela se traduit par une volonté d'offrir un lieu à l'ambiance conviviale, où les usagères et les usagers peuvent se ressourcer et se reposer après une journée de galère, dans la rue.

L'accueil à bas seuil effectué au Sleep-in tente d'offrir aux usagères/usagers des conditions de vie humainement acceptables le temps d'une nuit. Elle fournit un important apport dans la prévention des risques liés aux conditions sanitaires vécues par des populations dans des situations de détresse et de grande précarité.

Le contexte

L'évolution du contexte socio-économique, l'augmentation de la précarisation et des cas de co-morbidité, le marché saturé du logement, l'hétérogénéité des trajectoires de marginalisation, les crises économiques, la migration sont des facteurs qui ont influencé de manière fondamentale l'évolution de la fréquentation du Sleep-In.

Quelles populations accueille-t-on ?

Au début une grande partie de la population était toxicomane ou « en rupture ». Maintenant, si on peut constater une baisse de fréquentation de la part de cette population, on a vu par contre augmenter le nombre de femmes avec enfants, de personnes âgées ou de personnes qui travaillent, mais qui ne trouvent pas de logement. On constate également une augmentation des personnes prise en charge par les services sociaux qui n'ont pas d'autre alternative que de recourir à l'accueil d'urgence du Sleep-In.

Le nombre de personnes ayant des troubles psychiques ou des handicaps physiques nécessitant une lourde prise en charge a également augmenté.

Nos Partenaires et le réseau

Le travail de réseau occupe une importance croissante au sein de l'association. Pour mener à bien cette importante tâche tout en évitant la spécialisation des tâches, le poste de relations extérieures est partagé entre plusieurs personnes qui participent à différentes réunions et qui reportent ensuite en réunion hebdomadaire l'état des discussions. Il est pour nous fondamental que chaque personne travaillant au Sleep In ait une vision aussi complète que possible de la réalité sociale dans laquelle nous sommes insérés/es.

Le réseau est structuré autour des plateformes suivantes: le DSB (Dispositif Seuil Bas de la ville de Lausanne), la plateforme des structures d'accueil d'urgence de Suisse Romande, les réunions « santé mentale et précarité ».

Les comptes

Association Sleep-In, Renens		
Exploitation au	31.12.14	31.12.13
3000 salaires	410'151.55	426'932.10
3010 charges AVS, AI, APG, AF	39'257.95	40'143.25
3015 LPP	8'216.05	7'019.80
3020 ass. acc. & perte gain maladie	15'378.05	14'987.65
3025 complément LAMAL	12'584.30	10'826.44
3030 formation	9'867.25	2'022.45
3040 déplacements, km, frais non soumis	4'363.10	<u>10'821.80</u>
3041 défraiements, PV, frais soumis	<u>12'515.00</u>	
	512'333.25	512'753.49
3400 alimentation	5'862.85	8'502.62
3401 ménage, hygiène, pharmacie	1'484.50	4'029.06
3410 loyer	138'156.00	138'161.00
3420 blanchisserie	28'202.92	48'554.65
3421 entretien des locaux	6'825.60	
3430 entretien général	3'632.60	5'247.76
3131 déchets, poubelle	1'782.50	1'007.45
3440 alarme-incendie	3'725.44	3'715.20
3450 assurances choses, RC, ECA	1'493.50	1'493.50
3460 énergie, eau	18'716.90	24'998.10
3470 frais de bureau	3'153.75	4'969.90
3471 documentation, animation	1'564.30	1'786.80
3472 frais informatique	1494.10	927.90
3473 frais téléphone, fax, net	2'132.25	2'162.60
3474 frais organisation		1'512.45
20ème	0.00	
3475 honoraires fiduciaire	2'153.40	2'160.00
3476 taxes réception	1'058.25	
3477 frais marché de Renens présent. SI	18.30	
3480 divers	1033.25	907.20
3481 manque caisse principale	261.80	188.15
3482 dépannage social	171.10	638.85
3490 renouvel. & rép. Mat.	11'090.95	12'573.05
3495 dégats vol, vandalisme		1'399.10
7100 charges hors-exercice	<u>694.00</u>	<u>34083.17</u>
	234'708.26	299'018.51
Total charges d'exploitation	747'041.51	811'772.00
6000 nuitées	46560.00	46835.00
6100 recettes téléphones	0.00	51.00
6200 dons	0.00	0.00
6201 excédent caisse principale	43.40	104.25
6202 commission perception impôt source	89.90	
6300 formation interne	1080.00	
6400 cotisations	190.00	180.00
6600 location local musique	600.00	600.00
6700 intérêts CCP/BAS	61.05	37.00
6800 subvention communale	755000.00	763880.00
7200 produit hors-exercice	418.42	84.75

Total des produits d'exploitation		804042.77	811772.00
Excédent de charges			
Excédent de produits	57001.26		34083.17
Association Sleep-In, Renens			
Bilan au	31.12.14	31.12.13	
1000 caisse	354.00	732.05	
1010 CCP	88792.33	7685.42	
1030 c/c LPP Pro	4224.25	1582.80	
1090 actifs transitoires	27301.15	57504.35	
1110 machines et outillage	1.00	1.00	
1115 mobilier	1.00	1.00	
2060 impôt source	2331.65		
total des actifs	123005.38	67506.62	
2090 passifs transitoires		23277.40	24779.90
2100 fonds de péréquation		42726.72	8643.55
2110 Provision Ville de Lausanne		57001.26	34083.17
1590 excédent de charges			
total des passifs		123005.38	67506.62

Commentaire des comptes

2014 marque la conclusion d'une période d'austérité budgétaire commencée courant 2013. En effet, suite à des dépenses en fort accroissement, l'Association a dû rectifier le tir. Cela n'avait pas permis de redresser les comptes – qui finissent en négatif pour 2013. Ce résultat est à attribuer à des nouvelles intégrations salariales qui, dans un élan de positivisme, avaient été adoptées en AG, dans le noble but d'améliorer les conditions d'emploi, qui n'évoluaient par depuis 2004.

Il s'agissant tout simplement de la décision de nous payer les heures travaillées effectivement, tant au niveau des veilles qu'au niveau des réunions hebdomadaires obligatoires par contrat.

Mal nous en a pris, nous avons non seulement dû faire marche arrière, mais nous avons aussi dû sacrifier la rémunération de 1h de travail par veille par personne et la fin de la rémunération des heures de réu. Comme quoi, nous avons eu l'occasion d'expérimenter sur notre peur le proverbe qui dit « l'enfer est pavé de bonnes intentions ».

Fin de l'austérité ne veut pas dire retour à la période faste ... Une partie de bénévolat demeure lors de chaque veille et les réunions sont payées de manière forfaitaire, ce qui est fort dommage et peut être même un brin à côté des exigences en matière de droit du travail. Mais quand on aime on ne compte pas, et ce qui est certain, c'est que le Sleep-In peut compter sur une équipe extrêmement dévouée à la cause des sans-abri.

C'est donc un budget tenu au compte-goutte qui a marqué l'année 2014. A signaler, que, sans augmenter le budget total de l'association, nous avons finalement un service de nettoyage externe qui passe 3 fois par semaine. Si, si, vous avez bien compris, jusque-là, c'était l'équipe de veille qui terminait son travail de nuit avec un sprint sur 3 étages, une cuisine, un salon et maintes toilettes, dopés aux spray désinfectant et aux relents d'abattoirs. C'est une nette amélioration donc, mais c'est encore loin du compte, au vu surtout du fait que le budget pour les nettoyages a été financé par une réduction de notre salaire de veille d'une demie-heure par personne ... On ne pourra en tout cas pas nous reprocher de dilapider les deniers publics !

Nous sommes concients/es que notre structure a un coût pour la collectivité, il n'est point question de le négliger. Nous cueillons cette occasion pour remercier la Ville de Lausanne de la confiance qu'elle nous témoigne en renouvelant sa subvention depuis maintenant 23 ans !

Les perspectives budgétaires pour l'année à venir devraient rester dans des ordres de grandeur comparables. Notre souhait serait de pouvoir compter – à terme - sur un service de nettoyage externe quotidien, mais cette fois, son financement ne pourra plus venir des salaires des employés/es.

Les statistiques

2013	Nuitées	refusées	complet	2014	Nuitées	refusées	complet
JANVIER	807	575	31	JANVIER	770	149	26
FEVRIER	822	535	28	FEVRIER	733	277	28
MARS	819	544	31	MARS	788	240	31
AVRIL	796	708	30	AVRIL	807	347	30
MAI	821	600	31	MAI	846	405	31
JUIN	792	521	30	JUIN	790	187	27
JUILLET	779	349	28	JUILLET	814	180	31
AOÛT	808	467	31	AOÛT	777	191	30
SEPTEMBRE	759	445	30	SEPTEMBRE	780	248	29
OCTOBRE	799	505	31	OCTOBRE	808	396	31
NOVEMBRE	759	406	29	NOVEMBRE	783	263	30
DECEMBRE	738	186	23	DECEMBRE	775	178	29
TOTAL	9499	5841	353	TOTAL	9471	3061	353

Commentaires statistiques

En surface, l'année 2014 n'a pratiquement pas marqué de différent par rapport à la précédente : 9471 usagers en 2013 et 9499 en 2014, soit 28 de personnes en plus. Il faut dire qu'avec un taux d'occupation de 100% sur 353 jours par an (chiffre 2014 et 2013), il est difficile d'accueillir plus de monde. Le Sleep-In est saturé. Ce que ces chiffres ne disent pas, c'est que le nombre de personnes différentes accueillies a drastiquement reculé : 2856 en 2013 contre 1747 de 2014, c'est le 40% en moins de personnes ayant fréquenté la structure. Le nombre de personnes refusées a lui aussi diminué, passant de 5841 de 2013 à 3061 de 2014, quasi la moitié.

Il serait intéressant de se pencher sur la question de savoir pourquoi l'introduction du système des réservations a eu l'effet d'un tour de vis sur l'accueil à bas seuil. Ce que nous pouvons dire pour sûr, à partir de notre expérience quotidienne du terrain, c'est que les 7 places d'urgence disponibles chaque soir ne sont pas suffisantes pour faire face à une demande qui est très vaste et qui ne peut se résumer à des chiffres. Le corollaire de ce qui précède est que la population occupant régulièrement la structure a aussi subi une mue assez remarquable ces 15 derniers mois. Le nombre de nuitées de personnes appartenant à la région Lausannoise représente environ le 15% des nuitées totales, alors que la part de cette population sur le total est du 8% environ. La population qui a grandement augmenté, sans pour autant pouvoir fournir des chiffres précis, est constituée par les ainsi nommés G2 : femmes, familles avec enfants, personnes âgées, vulnérables ou ayant un contrat de travail. Ainsi, une large majorité des usagers passe régulièrement 14 jours d'affilée dans la structure.

Notre analyse

Notre avis est qu'actuellement nous sommes face à un profond dilemme. Une année entière de participation au Bureau des Réservations a prouvé que ce système ne peut pas marcher tant qu'il n'y aura pas un nombre suffisant de lits pour accueillir tout le monde. Essayer d'y apporter remède en privilégiant certaines catégories de personnes ne constitue à notre avis pas une bonne solution et condamne la possibilité de faire face à l'urgence. Dans ce contexte, privilégier les uns équivaut à discriminer les autres. De l'autre côté, l'offre de périodes de 14 jours ne répond pas non plus aux besoins légitimes de la majorité des personnes disposant de réservations "longues", car ces structures ne permettent pas de se stabiliser véritablement, ni d'y poser domicile. De plus, le Sleep-In rassemble de plus en plus à un dortoir et / ou hôtel bon marché pour personnes au bénéfice d'un contrat de travail.

Il y a aussi toute une population locale qui est toujours en attente d'occasions qui leur permettent d'accéder à un logement...

Notre équipe se bat depuis toujours et encore pour la création de structures plus adaptées à la réalité économique ambiante, faite de crise et précarité, mais qui ne relève pas forcément du travail social. Cela laisserait la possibilité de continuer à faire un véritable accueil d'urgence.

Remerciements:

Nous tenons à remercier:

- Les subventionneurs et la confiance qu'ils nous accordent depuis plus de 20 ans
- Celle et ceux qui nous offrent leurs soutiens ponctuel, régulier, ou tout azimut
- Les partenaires du réseau
- Martine Bourquin
- Les travailleuses et travailleurs qui sont partiEs, ceux et celles qui sont arrivéEs, celles et ceux qui sont restéEs malgré les périodes troubles que nous traversons.

Contacts « Sleep In »

Adresse : Chemin de l'Usine-à-gaz 10
1020 Renens

Email : admin@sleep-in.org

Tél : +41 21 625 66 77

No compte CCP : 10-22494-8